

Décision

Générale

colonial

Décision n° 961 Mohamed Ali en service au Gouvernement, pour négligence dans le service.

n° 961

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1945

Date de publication
16 août 1945

Date du numéro
1 août 1945

TEXTE INTÉGRAL

la peine de réprimande avec suspension de demi-solde pendant quatre jours est infligée au planton de 3e échelon Mohamed Ali en service au Gouvernement, pour négligence dans le service.